

**L'APPEL
DE L'EAU**

A L'APPROCHE DE LA
CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE GLASGOW
1er au 12 Novembre 2021

**DOSSIER
DE PRESSE**
OCTOBRE 2021

14

SOLUTIONS CONCRETES

**POUR DÉFENDRE UNE
GESTION CONCERTÉE,
PACIFIÉE ET MULTI-ACTEURS
AU SERVICE DE L'EAU :
REGARDS CROISÉS D'EXPERTS**

#GreenCrossAct4Water

Acte II DUNKERQUE

POUR UNE MEILLEURE RÉSILIENCE EAU
VIA LES TERRITOIRES



SOMMAIRE

- 1. PREFACE**
- 2. EDITO**
- 3. DEFINITIONS ET PRINCIPES**
- 4. CHIFFRES CLES**
- 5. DATES CLES**
- 6. 14 PROPOSITIONS CONCRETES**
- 7. AVIS D'EXPERTS**
- 8. ACTE DUNKERQUE**
- 9. POUR ALLER PLUS LOIN**
- 10. BIBLIOGRAPHIE**
- 11. CONTACTS**
- 12. ORGANISATEUR ET PARTENAIRES**
- 13. CONTACT PRESSE**

Bienvenue dans le monde de l'eau.

1. Préface

Ressource essentielle, l'eau est indispensable pour garantir l'essence même de la vie mais aussi la durabilité de tous les secteurs de notre société. Or, les bouleversements climatiques menacent l'avenir de la ressource, tant dans sa quantité que dans sa qualité. Cela s'est nettement observé dans l'Aude, où la préfecture a dû mettre en place des contraintes de restriction d'eau ce 3 Septembre 2021. Au niveau de la qualité de l'eau, on peut noter que moins de la moitié des eaux de cours d'eau étaient en bon état écologique en 2015¹ en France. Outre ces enjeux, des tensions peuvent naître sur les territoires pauvres en eau.

Aujourd'hui, la gouvernance de l'eau est confrontée à de nouveaux enjeux : la vulnérabilité de la ressource s'aggravant, ce sont autant de déséquilibres sociétaux et politiques qui s'accroissent, faisant émerger les disparités et les conflits d'usage. En effet, plus la ressource en eau diminue au niveau mondial, plus les tensions et risques de conflit augmentent. L'eau est devenue un enjeu géopolitique majeur. En effet, la présence d'un cours d'eau sur plusieurs Etats peut faire naître des moyens de pression comme c'est le cas au Moyen-Orient sur le partage du Nil, ou sur la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis.

Outre ces effets sur la qualité et la quantité d'eau présente sur Terre, le réchauffement climatique perturbe **le cycle de l'eau**. Il s'agit d'un phénomène naturel qui représente le parcours entre les grands réservoirs d'eau liquide, solide ou de vapeur d'eau sur Terre. Sous la chaleur du soleil, l'eau (rivières, glaciers...) s'évapore et se retrouve dans l'atmosphère sous forme de nuages. Les précipitations d'eau (neige, pluie, grêle) iront ensuite alimenter les réservoirs d'eau, qui s'évaporeront à nouveau, et ainsi de suite.

Ces différents états de l'eau, présents sur des territoires très éloignés sont en réalité reliés. En effet, le changement climatique provoque une accélération du cycle de l'eau au niveau mondial. À cela s'ajoute la dimension des saisons : certains endroits verront plus de précipitations sur l'année mais pourront subir des manques d'eau pendant l'été et des inondations à d'autres périodes. Un rapide focus sur ce phénomène est présent à la fin de ce dossier.

Le 1er volet du 6e rapport du GIEC met d'ailleurs en exergue des informations inquiétantes sur les nombreuses perturbations que vont subir les eaux sur Terre, parmi elles : fonte des glaciers arctiques, élévation sans précédent du niveau de la mer, diminution du pH moyen de l'océan, en raison de la dissolution du CO2 dans l'eau, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques est due à l'activité humaine.

En 2019, l'Acte I présenté à Madrid mettait en exergue ces vulnérabilités et proposait, face à cela, 8 propositions pour l'adaptation et la résilience. Dans la lignée de l'Acte I, cet Acte II de Dunkerque s'oriente désormais à la concrétisation d'actions et de synergies à l'échelle du territoire.

Sur ces pages vous trouverez un rapide résumé des débats, qui ont eu lieu lors de l'Acte II de Dunkerque, sous forme de regards croisés d'experts. Vous trouverez également un court état des lieux des politiques de l'eau et de la situation actuelle des enjeux de l'eau au plan national, européen et mondial.

¹<https://www.eaufrance.fr/chiffres-cles/part-des-masses-deau-cours-deau-au-moins-en-bon-etat-ecologique-en-2015>

2.EDITO



Nicolas IMBERT

Directeur de Green Cross France et Territoires

En 2016, Green Cross alertait déjà sur les problématiques liées à l'eau dans un livret intitulé « Eau : des clés pour agir ».

En 2019, lors de la COP 25 à Madrid, à la suite d'une session de travail mettant en dialogue une variété d'intervenants, Green Cross dévoilait un premier acte sur l'eau "Résilience et pénurie de ressources".

Le 16 Septembre 2021: Enfin, L'Acte II Dunkerque «pour une meilleure résilience eau via les territoires». Cette journée a permis d'ouvrir le dialogue entre experts, porteurs de projets, décisionnaires locaux, nationaux et internationaux, sur 14 propositions qui s'inscrivent dans la lignée de l'Acte I de Madrid dévoilé pendant la COP 25.

Novembre 2021: Ces 14 propositions seront in fine portées à la COP 26 prévue à Glasgow."

« Parmi ces 14 propositions, un affichage de l'empreinte de l'eau va être porté à Glasgow. Sur le modèle du nutri-score, l'eau-score permettra de connaître le volume d'eau utilisé pour la fabrication des produits et la réalisation des services. (...) Il y a tout un référentiel que l'on n'a pas et qui a pourtant un intérêt : donner des indicateurs pour que le consommateur puisse faire son choix en connaissant le contenu en eau de différentes familles de produits et permettre aux fabricants de s'aligner sur ces comportements. »



Patrice VERGRIETE

Président de France Ville Durable et de la Communauté Urbaine de Dunkerque

"Cet ACTE II nous permet de confronter et de partager nos visions, nos expériences pour répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux, il est un acte symbolique fort qui doit se poursuivre. "Face à l'urgence d'agir, en partenariat, en réinventant nos relations à l'environnement, aux ressources, nous ferons de ces engagements une réalité de territoire en transition et en résilience, au profit des générations futures qui s'expriment et que l'on doit entendre."

"La signature des 14 propositions, portées par Green Cross, qui définissent les orientations et les engagements, les actions à ancrer dans nos politiques territoriales montre l'implication et la détermination de Dunkerque sur les sujets de l'eau."



Bertrand RINGOT

Président du Syndicat de l'eau du Dunkerquois

« Nous devons nous positionner dans une perspective globale capable de dépasser les seules affaires du court-terme. (...) Il faut aussi que les territoires aient le courage d'investir car l'eau finance l'eau. Si on réalise les investissements nécessaires pour aujourd'hui et demain, cela impactera le prix de l'eau. Il faut donc une forme de courage et capacité à se projeter à 10, 20 ou 30 ans »

« Le Dunkerquois est un bon exemple de l'importance de cette coopération transfrontalière. Celle-ci a vu le jour dès le début du XXème siècle avec l'Audomarois qui nous fournit l'eau potable nous permettant d'alimenter les populations mais également certains industriels qui consomment de l'eau potable »

3. DÉFINITION & PRINCIPES



RAPPEL DE L'ODD 6 : GARANTIR L'ACCES DE TOUS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

LA DÉFINITION COMPLEXE DU DROIT DE L'EAU

“L'eau est le patrimoine commun de la Nation, chacun ayant droit à l'usage de l'eau et à l'accès à l'eau potable de qualité à un coût acceptable.” (Extrait de la loi de 1992 sur l'eau)

Au niveau du droit français :

- En droit français, **le droit de l'eau se caractérise par une complexité chronique**. Le statut et le régime juridique de l'eau manquent d'unité et sont fortement liés au droit de propriété. En effet, l'article L. 2111-7 et suivant du Code général des propriétés des personnes publiques distingue les cours d'eau domaniaux soumis au droit public des cours d'eau non domaniaux soumis au droit privé. Par conséquent, cette complexité et cette confusion nuisent à l'efficacité de la protection globale de l'eau.
- Par ailleurs, il n'existe pas une définition légale de l'expression « droit de l'eau ». Actuellement, les règles juridiques applicables à la ressource en eau sont éparpillées entre plusieurs codes ce qui ne facilite pas sa gestion. Par exemple, la planification de la gestion de l'eau est régie par le code de l'environnement, le service public d'eau potable par le code des collectivités territoriales, le domaine public fluvial par le code général des propriétés des personnes publiques, le délit de pollution des eaux par le code pénal

TROIS PRINCIPES SIMPLES AU FONDEMENT DE LA GESTION DE L'EAU

- **LE PRINCIPE SELON LEQUEL “L'EAU PAYE L'EAU”** : Il est indispensable d'investir dans les infrastructures de gestion des eaux usées. Or ces investissements étant conséquents et n'étant pas intéressants au niveau financier, il faut trouver un moyen de lever des fonds. Le principe de « l'eau paye l'eau » est un principe selon lequel est intégré dans la facture d'eau un pourcentage prévu à l'investissement vers des infrastructures d'assainissement d'eau. L'investissement repose donc sur les consommateurs, qui en sont les bénéficiaires.
- **LE PRINCIPE DU “POLLUEUR-PAYEUR”** : Selon ce principe, les pollueurs doivent supporter les coûts engendrés par la pollution résultant de leurs propres activités, y compris le coût des mesures prises pour prévenir, combattre et éliminer cette pollution, et les coûts liés à la réparation
- **LE PRINCIPE D' “USAGER-PAYEUR”** : Selon ce principe, inspiré du principe du "pollueur-payeur", les usagers, par le biais d'une redevance ou d'une taxe payent pour la gestion de leurs déchets à la quantité de déchets qu'ils produisent.



(Aqueduc du pont du Gard, France). Plus de 300 ans avant Jésus Christ, la gestion de l'eau était un enjeu au cœur des préoccupations du pouvoir central. En effet, durant la République et le Haut Empire, les Romains ont beaucoup œuvré pour rendre l'eau douce accessible à la population de Rome à mesure que la démographie urbaine augmentait. Construits à partir de la fin du I^{er} siècle av. J.-C., les aqueducs de Rome (au nombre de neuf au début du II^{ème} siècle) fournissaient un flot constant d'eau douce nécessaire à l'hygiène, l'alimentation, la sécurité, aux loisirs et aux cultes publics de la cité.

4. CHIFFRES CLÉS

DANS LE MONDE

- **"40%** de la solution climatique est liée à l'eau"
- **70% de la consommation d'eau mondiale** est consacrée à l'agriculture (irrigation, élevage, transformation des produits agroalimentaires), contre 20% pour l'industrie et 10% pour le domestique²
- **2 à 6 tonnes d'eau** sont nécessaires à la fabrication d'un téléphone portable
- **+ de 80% des eaux usées** résultant des activités humaines sont déversées dans les rivières ou la mer sans aucune dépollution³
- **10 à 30 % des débits des cours d'eau** diminuent en été à cause du changement climatique **impactant le niveau des aquifères**.
- **1 personne sur 3** dans le monde n'a pas accès à de l'eau salubre
- **4,2 milliards** de personnes sont privés de services d'assainissement gérés en toute sécurité et chaque jour,
- **1000 enfants meurent de maladies** faciles à prévenir dues aux conditions d'assainissement et d'hygiène.
- **Dans 80% des ménages** sans accès à l'eau sur place, ce sont les femmes et les filles qui sont responsables de la collecte de l'eau⁴
- **150 litres d'eau par jour**, c'est la consommation moyenne d'un français par jour, contre 250 pour un américain et -10 litres pour un africain.
- **Toutes les 90 secondes**, un enfant meurt du manque d'eau
- **80% des maladies** dans les pays en développement sont liées à l'eau
- **200 millions de personnes** dans le monde sont contraintes de recourir à une alimentation en **eau dessalée**⁵
- **9 régions du monde** sont menacées par la montée des eaux⁶

EN FRANCE

- **50%** seulement des eaux de surface en France (cours d'eau, lacs et eaux littorales) et **67%** des eaux souterraines sont en « bon état chimique »⁷ en 2013,
- **seulement 2/3 des français** boivent l'eau du robinet⁸.

² https://www.villeintelligente-mag.fr/Infographie-L-eau-source-de-vie_a177.html

³ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/>

⁴ https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Actualites/2021/Infographie-Journee-mondiale-de-l-eau

⁵ <https://www.pinterest.fr/pin/850265604625738226/>

⁶ https://www.francetvinfo.fr/meteo/climat/cop21/cartes-neuf-regions-du-monde-menacees-en-cas-de-montee-du-niveau-de-la-mer_1078159.html

⁷ *c'est-à-dire respectant les normes de qualité pour les principaux polluants.*

⁸ D'après le baromètre 2018 TNS-SOFRES : « Les Français et l'eau »

5. DATES CLÉS

16 décembre 1964

1er texte qui pose le cadre juridique d'une réglementation de la pollution de la ressource en eau.

3 janvier 1992

Loi sur l'eau qui procède pour la première fois à l'unification du régime juridique de l'eau autour de 4 grands principes : 1. Unité de la ressource en eau, 2. Patrimonialisation de l'eau, 3. Affirmation du caractère d'intérêt général de la protection de l'eau, 4. Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

1992 et 1997

Conventions d'Helsinki (1992) et de New-York (1997) où la France s'engage en faveur d'une gestion intégrée des ressources en eau comme outil de bonne gouvernance,

mars 1998

1ère conférence internationale sur l'eau et le développement durable à Paris
Adoption d'une déclaration politique appelant à un « nouvel ordre mondial de l'eau » et reconnaissant le principe « d'usager-payeur » et de « pollueur payeur », en présence de 84 pays ouverte par Jacques Chirac

3 novembre 1998

Publication de la directive sur l'eau potable visant à protéger le consommateur qui pose le cadre réglementaire européen en matière d'eau potable et s'applique à l'ensemble des eaux destinées à la consommation humaine.

23 Octobre 2000

Directive-cadre européenne sur l'eau pour harmoniser la gestion et la qualité de traitement des cours d'eau en instaurant une politique communautaire de l'eau.
Elle s'appuie sur la mise en place de Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).
Objectif : renforcer la gestion décentralisée de la ressource en imposant aux États-membres de parvenir à un bon niveau de qualité écologique des eaux dans un délai de 15 ans et en limitant progressivement le rejet de produits dangereux dans un délai de 20 ans.

1er mars 2005

Promulgation de la Charte de l'environnement qui acte le principe pollueur-payeur, définit dans l'article 4 de la Charte de l'environnement et doit en partie permettre de financer l'assainissement de l'eau.

30 décembre 2006

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques : reconnaissance de l'usage prioritaire de l'eau pour la consommation humaine et consécration d'un droit d'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous.

2018

Révision de la directive sur l'eau potable de 1998, par la Commission suite à l'initiative citoyenne européenne « Right2Water ». Cette directive renforce, en outre, la transparence pour les consommateurs en ce qui concerne la qualité et la fourniture de l'eau potable, contribuant in fine à réduire le nombre de bouteilles en plastique grâce à une confiance accrue dans l'eau du robinet. 1 français sur 3 buvant de l'eau en bouteille⁹, il s'agit là d'une vraie problématique de changement de comportement.

2020

Acceptation de la révision qui impose un contrôle régulier de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine ainsi que la fourniture régulière d'informations aux consommateurs.

ET MAINTENANT ON FAIT QUOI ? En route pour Glasgow en Novembre 2021 pour défendre une gestion concertée, pacifiée et multi-acteurs au service de l'eau : regards croisés d'experts à la veille de la Conférence Internationale de Glasgow.

⁹ Baromètre 2018 TNS-SOFRES : « Les Français et l'eau »

6. LES 14 PROPOSITIONS CONCRÈTES PORTÉES À GLASGOW

AXE 1 : Construction collective de la gestion territoriale et démocratique de l'eau

PROPOSITION 1 : Transparence institutionnalisée des politiques de l'eau

Rendre obligatoire l'information, l'acculturation et l'échange territorial sur les choix territoriaux stratégiques, les règles de gestion (disponibilités, tarification, gestion qualitative) et les opportunités d'économie circulaire de la ressource. Développer pour ceci de nouveaux moyens de communication avec de nouveaux supports spécifiques, notamment aux jeunes. Une obligation qui doit s'appliquer de manière périodique à l'échelle d'un bassin versant (ex. concertation quinquennale).

PROPOSITION 2 : Participation ouverte aux instances décisionnaire

Développer la participation du public aux instances de gouvernance de l'eau, en particulier celle des jeunes, par une meilleure mobilisation et information en amont. Favoriser dans cette optique une représentation collégiale accrue à l'image de la société et des standards onusiens.

PROPOSITION 3 : Création d'un indicateur d'empreinte-eau

Développer un calculateur standardisé (si possible à l'échelle européenne) calculant et affichant l'empreinte en eau (verte, bleue, grise) de chaque produit ou service, avec obligation d'affichage et réalisation d'un eau-score dédié (sur le modèle du nutri-score).

PROPOSITION 4 : Observatoire de l'eau et partage de bonnes pratiques

Développer les cartographies participatives et lieux d'échanges sur l'eau (physiques ou virtuels) en partageant largement des indicateurs de gestion qualitative et quantitative (disponibilité de la ressource, usages, prix, modes de gouvernance, etc.) dans une logique de données ouvertes, d'observatoires participatifs et de savoirs partagés. Encourager plus largement le partage proactif des meilleures pratiques culturelles, innovantes et sectorielles contribuant à la résilience de l'eau et à la résilience via l'eau.

PROPOSITION 5 : Création de parlements locaux des jeunes pour l'eau

Créer un collectif local des jeunes pour développer le partage d'expérience autour de projets concrets (à l'exemple du Parlement des Jeunes pour L'Escaut). Valoriser plus largement la mobilisation et l'engagement des jeunes sur ces questions en institutionnalisant leur présence dans les instances et processus décisionnels concernés.

AXE 2 : Renforcement et effectivité de la gestion de la ressource

PROPOSITION 6 : Établissement d'une Haute Autorité de l'Eau

Développer une Autorité de l'Eau (à l'image des Autorités environnementales), cascadée depuis le niveau européen jusqu'au bassin versant. Celle-ci aura à charge d'apporter des palliatifs au morcellement structurel des compétences grâce à des processus de régulation et de transversalité effectives entre les différents enjeux de gestion de l'eau (gestion qualitative, quantitative, usage, santé, pérennité, résilience).

PROPOSITION 7 : Mise en place de plans de résilience territoriale

Mettre en place et actualiser rapidement des plans de résilience territoriale de l'eau insistant notamment sur les enjeux de préservation des écosystèmes et de santé humaine liés à la ressource et à son altération. S'appuyer pour cela sur les différents outils de planification en présence à l'échelle des territoires (PCS, PAT, PTGE, SDAGE, etc.) en privilégiant une approche de travail transversale cadrant avec la vision holistique des composantes eau/assainissement/santé.

PROPOSITION 8 : Intégration d'un comité d'experts de l'eau au sein des exécutifs

Intégrer dans l'exécutif des collectivités un Comité des Acteurs de l'Eau regroupant les maîtres d'ouvrage du territoire agissant sur l'hydro-système. Ce dernier devra disposer de responsabilités transverses et être directement rattaché au Président de l'exécutif concerné.

PROPOSITION 9 : Affermissement du Droit à l'eau dans les politiques publiques

Réaffirmer les principes démocratiques et humanistes de l'accès universel à la ressource en eau pour les besoins essentiels et la hiérarchie des usages (depuis l'eau de boisson jusqu'à l'eau agricole et l'eau industrielle) et renforcer l'application du principe d'équité à l'œuvre dans la politique publique de l'eau (y compris à travers le prix et le mode de financement de ce service).

AXE 3 : Reconnaissance et promotion des multiples vies de l'eau par une gestion inclusive

PROPOSITION 10 : Établissement d'instruments généralisés (diplomatique, technique, politique, financier) pour garantir une gestion partagée de la ressource pacifiée et durable

Généraliser un outil inclusif pour la promotion d'une approche pacifiée de la coopération de l'eau. Ce dernier devra tenir compte des cadres juridiques en présence, des arrangements institutionnels et de participation, des instruments de gestion de l'eau, des infrastructures de financement et modes de rétribution. Des outils comme le Blue Peace Index peuvent accélérer cette généralisation.

PROPOSITION 11 : Développement de pratiques de gestion optimisée de la ressource

Développer les multiples usages interconnectés de l'eau, en particulier via l'économie circulaire de l'eau et l'écologie industrielle et territoriale. Cette dynamique devra être appuyée par les collectivités territoriales et s'inscrire en faveur d'une mise en application du règlement européen 2020/741 de mai 2020 sur la réutilisation de l'eau.

PROPOSITION 12 : Encourager l'entrepreneuriat et l'innovation

Développer et mobiliser les réseaux concernés (recherche, innovation, sciences participatives, savoirs traditionnels...) et impulser une démarche concertée de démonstrateurs thématiques (entrepreneuriat, éducatifs, et ouverts au public) en mobilisant pour ceci les outils juridiques liés au droit d'expérimentation et en par l'innovation les freins vecteurs d'inertie.

PROPOSITION 13 : Promouvoir les solutions fondées sur la nature

Mettre en place, par le développement de réseaux d'expertise et de promotion, des solutions naturelles de gestion de l'eau et des écosystèmes aquifères (incluant l'agriculture, la forêt et le littoral), de manière concrète et opérationnelle. En amont, préserver le milieu naturel, dont les zones humides, offrant une large gamme de services écosystémiques à travers des actions de restauration et d'une protection législative forte.

PROPOSITION 14 : Intégrer l'eau plus largement dans les enjeux climatiques et de développement durable

Rendre compte régulièrement de la consommation de l'eau et de son utilisation raisonnée en vue de la réalisation des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'échelle des territoires. Justifier plus largement de la manière dont ces derniers permettent, via l'eau, d'apporter une réponse appropriée aux enjeux de l'urgence climatique et écologique.

7. AVIS D'EXPERTS

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS DANS LA GOUVERNANCE



Guillaume BENOIT

Président du groupe Eau, Développement rural et Sécurité Alimentaire du Partenariat Français pour l'Eau, directeur scientifique et rapporteur des séminaires internationaux « Sésame »

"Pour une politique de l'eau efficiente, il est essentiel de développer une politique à l'échelle du territoire en réponse aux enjeux du développement durable dans leur diversité (sécurité alimentaire, changement climatique ...). En effet, les actions portées sur des territoires limités par des acteurs locaux peuvent passer outre les blocages institutionnels habituels et donc avoir un réel impact."

Françoise SCHAETZEL

**Vice-Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et
Conseillère municipale déléguée à la qualité de l'air et à la santé**



"Une évolution de la gouvernance permet une meilleure gestion des projets et du territoire comme ce fut le cas pour le contrat "eau et climat" signé par l'Agence de l'eau, la Ville de Strasbourg et EMS. Nous avons tenu à convier ces mêmes parties prenantes à un débat public afin de les intégrer et de les coordonner dans l'adoption d'une politique métropolitaine de santé environnementale."



Patrice VERGRIETE

**Président de France Ville Durable
et de la Communauté Urbaine de Dunkerque**

"Les territoires et les collectivités sont le fer de lance de la mise en œuvre de ces engagements et supportent la responsabilité publique des services d'eau et d'assainissement. Il faut aussi viser la participation de tous les acteurs : Collectivités, Agences de l'eau, Services de l'État, Maîtres d'ouvrage (VNF Wateringues sur notre territoire, irrigants ...), acteurs économiques (...).

C'est pourquoi un "comité d'acteurs de l'eau" a été mis en place afin de mettre en synergie les acteurs sur des projets à l'échelle de l'agglomération. (...) Via les collectivités, les entreprises et la société civile, nous pouvons mettre un territoire en mouvement sur l'eau, on peut fédérer et mettre en synergie les actions, les projets, les innovations.

LE RÔLE DE LA JEUNESSE DANS LA DÉFENSE DE L'EAU

Hasmik BARSEGHYAN

Présidente du Parlement européen des jeunes pour l'eau



« A l'instar des mouvements d'écopreneuriats, et de la jeunesse européenne qui se positionne aujourd'hui comme pionnière du multilatéralisme et de la solidarité pour l'action climatique, il m'apparaît évident que les jeunes ont toute leur place dans l'élaboration et la mise en place de solution (...) Investir dans l'éducation de la jeunesse est donc une priorité et une des clés de la réussite de la gestion commune et démocratique de l'eau ».

Vincent PONZETTO

Directeur général de la régie Eau d'Azur et secrétaire de l'Association Scientifique et Technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE)

“Renforcer l'éducation et la sensibilisation des citoyens aux enjeux de l'eau est une manière de favoriser une consommation responsable de la ressource de la part de la population et donc de favoriser des économies d'eau. Par exemple, à Dunkerque, la consommation annuelle moyenne par foyer n'est que de 67 m³ contre une moyenne nationale de 85 m³/an/foyer.”



Margot COESNON

Déléguée du Parlement Européen des Jeunes pour l'Eau et Cheffe de projet à Green Cross France & Territoires

“Lors de la réunion du Parlement Européen des Jeunes pour l'Eau en 2019, nous avons rédigé et ratifié la déclaration d'engagement collectif des jeunes parlementaires pour l'eau, reconnaissant à la fois l'urgence d'agir, le rôle des jeunes dans les transitions à venir et appelant les décideurs à la mise en œuvre de politiques inclusives, intégrant notamment les jeunes générations.”

EAU & COOPÉRATION INTERNATIONALE : UNE GOUVERNANCE COMPLEXE MAIS NÉCESSAIRE



Guillaume BENOIT

Président du groupe Eau, Développement rural et Sécurité Alimentaire du Partenariat Français pour l'Eau, directeur scientifique et rapporteur des séminaires internationaux « Sésame »

"Les solutions fondées sur la nature et la protection de la biodiversité peuvent fournir près de 40% de la solution climatique selon le rapport du GIEC 2014. La France est un territoire en excédent d'eau et qui importe pourtant cette ressource de pays en surconsommation. La France et les pays dans le même cas ont donc une certaine responsabilité vis-à-vis des pays en pénurie d'eau."

Jean-Pierre ELONG MBASSI

Secrétaire Général du Cités et Gouvernement Locaux Unis d'Afrique (CGLU-Afrique)

"Il est inefficace d'exporter des modèles de gestion de l'eau vers l'Afrique ou l'Amérique du Sud qui ont des caractéristiques territoriales différentes."



Houria TAZI SADEQ

Gouverneure du Conseil mondial de l'eau

"Le droit à l'eau doit être considéré comme un droit de l'homme essentiel, fondé sur le droit international (...) L'eau doit être conçue comme un outil essentiel de construction de la paix à l'échelle internationale."

"L'eau, en tant que ressource fondamentale à la vie, pourra être source de conflit dans les zones de stress hydrique. D'où l'importance d'organiser la gouvernance partagée et coopérative de l'eau gestion n'est pas faite de manière coopérative."

8. ACTE II DUNKERQUE

La synergie des acteurs à l'échelle locale et internationale est essentielle. De fait, parmi la vingtaine d'intervenants experts sur les questions de raréfaction, qualité et gestion de l'eau étaient par exemple présents le centre international UNESCO sur l'eau, centre d'expertise mondial installé à Montpellier, dont ce fut la 1^{ère} représentation publique, ou encore la Présidente du Parlement Européen des Jeunes pour l'eau.

La journée était structurée par des conférences débats organisées tout au long de la journée autour de 3 temps forts :

- **Pourquoi agir maintenant sur les territoires ?** Enjeux de l'urgence climatique, environnementale et sociale et focus sur les leviers d'action de court-terme.
- **Comment agir ?** Entre co-construction, excellence technique, développement de l'économie circulaire de l'eau, prédiction de la disponibilité et accompagnement social et économique,
- **Comment aller plus loin ensemble ?** Quelles priorités opérationnelles et quels enjeux d'action concertée.

INTERVENANTS EXPERTS DE LA CONFÉRENCE

Hasmik BARSEGHYAN Présidente du Parlement européen des Jeunes pour l'Eau

Guillaume BENOIT Président du groupe Eau, Développement rural et Sécurité Alimentaire du Partenariat Français pour l'Eau, directeur scientifique et rapporteur des séminaires internationaux « Sésame »

Fadi Georges COMAIR Président du Conseil du PHI, UNESCO et Président de MEDURABLE

Jean-Michel COUSTEAU Président de Green Cross France & Territoires

Juliette DUQUESNE Journaliste, auteur de L'eau que nous sommes

Jean-Pierre ELONG MBASSI Secrétaire général de Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

André FLAJOLET Président du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Anne GIRAULT Présidente de Renaissance écologique et de l'Association Bilan Carbone

Chantal JOUANNO Présidente de la Commission Nationale pour le Débat Public

Birgitta LISS LYMER Executive Director Stockholm International for Water Institute (SIWI)

Stéphane LINOU Auteur de Résilience et sécurité nationale et initiateur du mouvement locavore en France

Vincent PONZETTO Directeur générale de la régie Eau d'Azur, secrétaire de l'Association Scientifique et Technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE)

Brieux MICHOU Directeur et co-fondateur de Waterpreneurs et d'Innovate4water

Jean-François MONTAGNE Vice-Président à la transition écologique et à la résilience de la Communauté urbaine de Dunkerque

Bertrand RINGOT Président du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Françoise SCHAETZEL Vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et conseillère municipale déléguée à la qualité de l'air et à la santé environnementale

Eric SERVAT Directeur du Centre International UNESCO sur l'Eau "ICIREWARD"

Houria TAZI SADEQ Présidente de l'Alliance marocaine pour l'eau, titulaire de la Chaire et gouverneure au Conseil Mondial de l'Eau

Patrice VERGRIETE Président de France Ville Durable et de la Communauté Urbaine de Dunkerque

9. POUR ALLER PLUS LOIN...

ETAT MONDIAL DES PÉNURIES D'EAU ET DES PRINCIPALES ZONES DE SECHERESSES

Le rapport du programme commun OMS/UNICEF, "progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène" ¹⁰ est un document de référence sur les estimations à l'échelle internationale quant aux progrès réalisés en matière d'eau de boisson d'assainissement et d'hygiène. C'est également ce programme qui assume le suivi mondial des cibles des objectifs du développement durable liés à ce secteur. Le bilan dressé quant à l'accès à l'eau dans le monde est plus qu'alarmant.

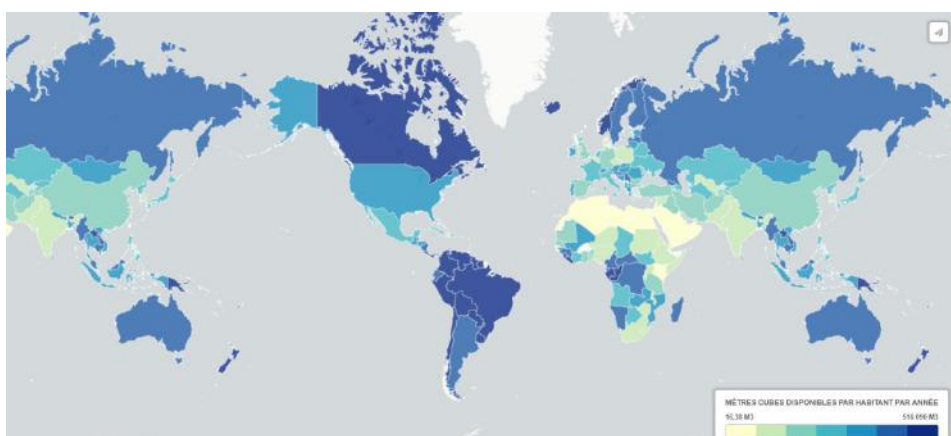
FOCUS MONDE SUR LA RÉPARTITION DES SÉCHERESSES

11



Le pourtour de la Méditerranée et de la Mer Noire, l'Amérique centrale et le sud-ouest des USA, le Chili, le sud de l'Afrique, la côte ouest (entre Sénégal et Côte d'Ivoire), Madagascar, l'Amazonie sont les régions les plus menacées par des sécheresses fréquentes et intenses. En Amazonie, cela pourrait déclencher une transformation profonde de l'écosystème forestier.

RESSOURCES EN EAU PAR HABITANT



L'Afrique du Nord et l'Asie sont les territoires les plus marqués par le manque d'eau. Le Canada et l'Amérique du sud sont les zones les plus riches en eau par habitant.

L'Europe centrale se situe sur la moyenne haute en termes de disponibilité d'eau douce par habitant.

¹⁰ Progrès en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (2019) [Télécharger \(12.7 MB\)](#)

¹¹ Rapport du GIEC 2021.

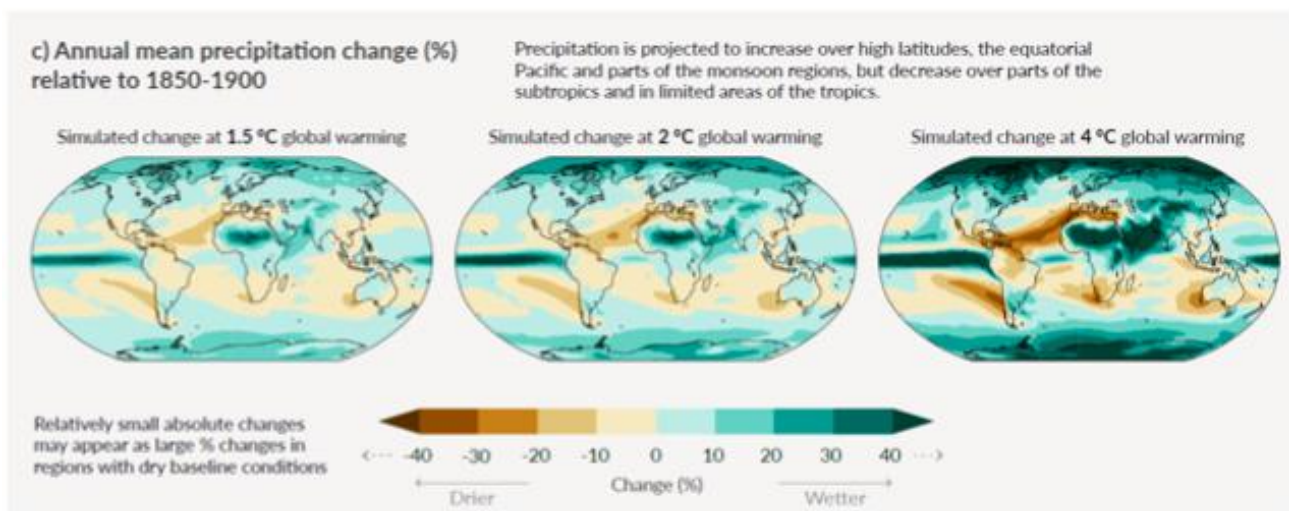
«Source : Aquastat, 2014



2021 est une des années comprenant le plus de catastrophes naturelles depuis les dernières décennies. Le monde entier a été touché de manière particulièrement violente (incendies au Canada et au nord de Barcelone, inondations en Chine, Angleterre, France et Belgique...).

Source: Esri, DeLorme, NAVTEQ, USGS, Intermap, iPC, NRCAN, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri (Thailand), TomTom, 2012

Ces nombreuses catastrophes climatiques sont en grande partie dûes au dérèglement du cycle de l'eau. Le Groupe International d'Expert sur le Climat (GIEC) nous prouve, par les sciences, que les moyennes de températures ou de précipitations vont changer, mais les fréquences et intensités des épisodes météo ou climatiques extrêmes également.



12

¹² Rapport du GIEC 2021 : [2021/17/PR COMMUNIQUÉ DE PRESSE 9 août 2021 ... - IPCC](https://www.ipcc.ch/assets/uploads/2021/08/2021/17/PR_COMMUNIQUÉ_DE_PRESSE_9_août_2021...)<https://www.ipcc.ch/assets/uploads/2021/08/2021/08>

10. BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

Sitographie

PRESENTATION DÉTAILLÉE DE L'ODD 6

<https://www.agenda-2030.fr/17-objectifs-de-developpement-durable/article/odd6-garantir-l-acces-de-tous-a-l-eau-et-a-l-assainissement-et-assurer-une>

DATES DE LA POLITIQUE DE L'EAU

<https://www.vie-publique.fr/eclairage/24019-chronologie-les-dates-de-la-politique-de-leau>

PROTECTION ET GESTION DES EAUX

<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/74/protection-et-gestion-des-eaux>

L'ACCÈS À L'EAU DANS LE MONDE

<https://www.who.int/fr/news/item/18-06-2019-1-in-3-people-globally-do-not-have-access-to-safe-drinking-water---unicef-who>

L'EAU ET L'ÉTAT SANITAIRE

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/water-and-sanitation/>

<http://eduterre.ens-lyon.fr/ressources/scenario1/planetebleue/savoir-plus1>

<https://www.lemonde.fr/blog/huet/2021/08/09/le-rapport-du-giec-en-18-graphiques/>

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1098859/ressources-eau-monde-stress-hydrique-monde>

https://www.amundi.fr/fr_part/Local-content/Actualites/2021/Infographie-Journee-mondiale-de-l-eau

<https://www.pinterest.fr/pin/850265604625738226/>

LES CATASTROPHES NATURELLES DE 2021

<https://reporterre.net/Partout-dans-le-monde-l-ete-des-calamites>

<https://www.eaufrance.fr/chiffres-cles/part-des-masses-deau-cours-deau-au-moins-en-bon-etat-ecologique-en-2015>

Bibliographie



LE GRAND LIVRE DE L'EAU

Jacques Mercier

Edition : La Renaissance Du Livre



L'EAU QUE NOUS SOMMES.

Juliette Duquesne & Pierre Rabhi

Edition : La presse du Châtelet

11. ORGANISATEURS & PARTENAIRES

GREEN CROSS FRANCE & TERRITOIRES



Green Cross est une organisation non gouvernementale internationale à but environnemental, fondée le 20 avril 1993 à Kyoto à la suite du Sommet de la Terre. Mikhaïl Gorbatchev, en est le fondateur et l'actuel président. L'ONG concentre son action sur le lien entre pauvreté, sécurité et environnement. Plus particulièrement, elle se donne pour mission de contribuer à l'augmentation du niveau de vie et du développement économique et social dans tous les pays, développés ou en voie de développement. Elle met pour cela en place des projets divers concernant l'environnement, des processus de paix ou d'aide au développement.

Positionnée entre l'écologie et l'humanisme, elle est structurée en réseau et compte plus de 30 antennes à travers le monde. En France, Green Cross France et Territoires est présidée par Jean-Michel Cousteau et œuvre principalement en faveur de l'accès à l'eau et à l'alimentation, l'accès à l'énergie et la maîtrise des ressources naturelles.

<https://gcft.fr>

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LES DYNAMIQUES DES SYSTEMES D'EAU (ICIREWARD).



Centre international de recherche interdisciplinaire sur les dynamiques des systèmes d'eau a été créé par l'UNESCO, l'université de Montpellier et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2020. Ses objectifs : fournir une expertise, effectuer des recherches, et des actions de formation en matière de gestion et de gouvernance, de science et de technologies de l'eau dans les régions vulnérables.

<https://fr.unesco.org/news/creation-auspices-lunesco-du-centre-international-recherche-interdisciplinaire-dynamiques>

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE.



L'Agence de l'eau Artois-Picardie est l'une des six agences françaises chargées de la lutte contre la pollution et de la protection des milieux aquatiques. Elle exerce sa compétence sur le bassin Artois-Picardie (départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, nord de l'Aisne et de l'Oise).

<https://www.eau-artois-picardie.fr>

LE SYNDICAT DE L'EAU DU DUNKERQUOIS



Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois rassemble 29 communes, il définit la politique de l'eau sur le territoire et détermine les enjeux et orientations du Service de l'eau potable et de l'eau industrielle.

<https://www.leaududunkerquois.fr>

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE.



La Communauté urbaine de Dunkerque, présidée par Patrice Vergriete, est très engagée sur les questions de gestion de l'eau. Plusieurs projets innovants émergent de ce territoire en vue de réutiliser et de valoriser chaque goutte afin de limiter au maximum les pertes en eau.

<https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr>

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION FLANDRE DUNKERQUE (AGUR)



L'AGUR est l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région Flandre Dunkerque. Son organisation est structurée autour d'un programme partenarial d'activité. Celui-ci se construit à partir des besoins identifiés auprès des partenaires et mutualise les projets. Il fixe une feuille de route et les travaux sont réalisés en étroite collaboration avec les membres de l'AGUR.

<https://www.agur-dunkerque.org>



Agence ECONOVIA
01 43 94 73 43 / 06 25 69 87 59

Emma Ridaoui - emma.ridaoui@econovia.fr
Déborah Zeitoun - deborah.zeitoun@econovia.fr

